



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Le Bugue, le 10 avril 2024

Le Bugue

Concours Communal des Maisons Fleuries 2024



Chères Buguoises et chers Buguois,

Les inscriptions au concours 2024 des maisons fleuries sont ouvertes, c'est un vrai plaisir pour nous.

Cette année cette compétition aura une importance particulière car la ville du Bugue vient d'obtenir son label 1^{ère} fleur. Il récompense ainsi les efforts faits par cette ville pour son embellissement et son attractivité.

En fleurissant votre jardin, votre balcon ou votre façade, vous avez très significativement participé à l'obtention de ce prestigieux trophée. Nul doute que vous allez continuer et présenter fièrement vos réalisations.

ALORS INSCRIVEZ-VOUS !

Ce concours est ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires. Cette année encore, pas de thème imposé. La motivation principale est de se faire plaisir et de contribuer à l'embellissement de son cadre de vie et par là même à celui de votre cité.

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription avant le 10 juin 2024 et de le retourner à l'accueil de la mairie. Il est possible aussi de le télécharger sur le site officiel de la municipalité et de prendre connaissance du règlement du concours.

Joëlle VIGNAL, Jacques VINCIGUERRA

Adjoints en charge de l'embellissement
de la ville

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

À retourner en Mairie avant le 10 juin 2024

Prénom :

Je souhaite concourir dans la catégorie :

Adresse :

- Maison ou ferme avec jardin
- Façade, murs, appartement sur rue, balcons, fenêtres
- Commerce

.....

Téléphone : / / / / - / / / / - / / / / - / / / / - / / / /

Mail : @

Par mon inscription à ce concours :

- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours Communal des Maisons Fleuries de la Ville du Bugue
- ✓ J'autorise le jury à photographier mes réalisations végétales et florales
- ✓ J'autorise l'utilisation éventuelle de ces photos sur les supports de communication municipaux et la presse dans le cadre du concours

Données personnelles :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie du Bugue

En fournissant vos données personnelles vous acceptez qu'elles soient utilisées pour les finalités suivantes :

- organisation du **Concours Communal des Maisons Fleuries de la Ville du Bugue et recensement des participants** ;
- communication dans le cadre du concours via les supports de communication municipaux (bulletin municipal, site Internet, page Facebook...) et la presse.

La base juridique du traitement est le consentement.

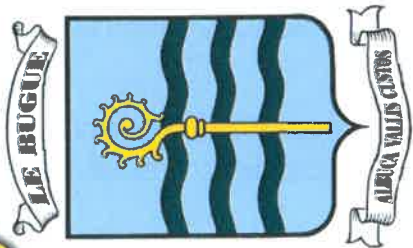
Le ou les destinataire(s) des données sont : **le public, les agents et les élus en charge du Concours Communal des Maisons Fleuries de la Ville du Bugue.**

Les données sont conservées 1 an.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment votre consentement, en vous adressant à la **Mairie du Bugue place de l'Hôtel de ville 24260 LE BUGUE** ou par mail : mairie@lebugue.fr

Par ailleurs, vous bénéficiez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition au traitement de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable, en remplissant le formulaire dédié auprès de la mairie du Bugue ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits : **ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX** ou dpd.mutualise@atd24.fr



2024

Concours Communal Des Maisons Fleuries